

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze mai à 18 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame BIEGANSKI Virginie, Première Adjointe au Maire dans l'ordre du tableau, en l'absence de Monsieur le Maire empêché, en suite de convocations en date du 06 mai 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS : Mme BIEGANSKI Virginie – M. LOISEAU Dominique – Mme HANOT Laëtitia – Mme DOUAY Sophie – M. DUBUC Julien – M. LEPAGE Philippe – Mme MAISON Aurore – Mme GIFFARD Pascaline – M. MASSON Cyril .

ABSENTS EXCUSES : M. OZENNE Benoit qui donne procuration de vote à Mme BIEGANSKI Virginie – Mme COURQUIN Christine qui donne procuration de vote à Mme HANOT Laëtitia – M. RICHARD Frédéric qui donne procuration de vote à M. LOISEAU Dominique - M. BRAILLY Guy – Mme MAISON Emelyne.

ABSENT : M. SEVELIN Emilien.

Mme MAISON Emelyne rejoint la séance à 18 H 50 après le vote du point mis à l'ordre du jour.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MAISON Aurore est désignée Secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX RD2

Madame la première Adjointe donne le compte-rendu de la réunion de la Commission d'appel d'offres au cours de laquelle les propositions des cabinets ayant soumissionné ont été examinées.

L'offre présentée par le Cabinet V3D Concept a obtenu l'avis favorable de la Commission.

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- *Décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,*
- *Accepte la proposition du Cabinet V3D Concept pour un montant de 59 598,18 euros HT,*
- *Mandate Monsieur le Maire à l'effet de signer les pièces du dossier et de mettre en œuvre cette décision*

PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES

Madame la première Adjointe demande au Conseil Municipal les disponibilités de chacun afin d'établir les permanences pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

La séance est levée à 18 H 55